

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE
Attijari bank

Société anonyme au capital de 250 000 000 dinars
Siège social : 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis
Identifiant unique RNE : 0000121J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 10/04/2026 à 10h30 du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 ainsi que du rapport général des commissaires aux comptes y relatif, et approbation desdits états financiers individuels et consolidés ;
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation desdites conventions ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Fixation des rémunérations des Administrateurs ;
7. Cumul des fonctions des Administrateurs ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la banque durant les horaires de travail et dans les délais légaux.

Le Conseil d'Administration

**Projet de Résolutions de
L'Assemblée Générale Ordinaire
de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari bank »
du 10/04/2026
Statuant sur l'exercice clos le 31 Décembre 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes y relatif, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées arrêtées au 31/12/2025, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2025 à hauteur de **232 101 079,094** Dinars et décide de l'affecter comme suit :

BENEFICE DE L'EXERCICE	232 101 079,094
REPORT A NOUVEAU	104 176 839,408
RESULTAT A REPARTIR	336 277 918,502
RESERVES LEGALES	4 000 000,000
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	100 000 000,000
DIVIDENDES	210 000 000,000
REPORT A NOUVEAU	22 277 918,502

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à **quatre dinars deux cents millimes** par action (**4,2 Dinars**) et fixe la date de détachement pour leet la date de paiement pour le

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de **trois cent cinq mille Dinars (305 mille Dinars)** au titre des jetons de présence pour l'exercice 2025 pour les membres du Conseil d'Administration.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de **deux cent cinquante-six mille et cinq cent Dinars (256,5 mille Dinars)** en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à